

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 mars 2007  
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Programme Social Thématique Départemental en faveur du logement des  
personnes défavorisées**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le «Programme Social Thématique» : un dispositif contractuel en faveur du  
logement des plus défavorisés**

- Le Programme Social Thématique (PST) est un dispositif contractuel et opérationnel, mis en place dans le cadre du Plan Départemental pour le Logement des Plus Défavorisés (PDALPD), qui permet de renforcer l'offre en logements conventionnés destinés aux ménages défavorisés, grâce à une mobilisation d'aides publiques sur les projets de réhabilitation. Il contribue également à maintenir des personnes modestes et/ou des personnes âgées et/ou à mobilité réduite dans des logements décents.
- Ce dispositif partenarial entre l'Etat, le Conseil Général, le CIG, la CAF et le CILG, permet de mobiliser des subventions majorées de l'ANAH et des aides complémentaires des collectivités et autres co-financeurs en faveur des propriétaires occupants très modestes et des propriétaires bailleurs qui louent leur logement à des personnes défavorisées.
- Il donne lieu à une convention annuelle fixant les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les conditions de gestion, les mesures d'accompagnement social, et les engagements financiers de l'ANAH et des co-financeurs.
  - o Il convient de préciser que le suivi animation du PST, hors des territoires couverts par une opération contractuelle (OPAH, PIG) est confiée à une équipe opérationnelle du PACT 33, recrutée dans le cadre d'une MOUS, dont le cofinancement est assuré à parité par le Conseil Général et l'Etat. En territoires couverts par un dispositif opérationnel, (OPAH, PIG,..) ce sont les équipes opérationnelles qui ont en charge le suivi et l'animation du PST.

- Les engagements de l'ANAH et des autres co-financeurs (Conseil Général, CILG, CIG, CAF) portent sur les travaux de réhabilitations des logements.
- La CUB, en tant que délégataire des aides de l'ANAH est co-signataire de cette convention.

## **II. Objectifs qualitatifs et quantitatifs et engagements financiers pour 2007.**

### ⇒ Objectifs qualitatifs :

Dans le cadre de la convention du PST 2007, les objectifs qualitatifs suivants seront à réaliser :

- des actions de lutte contre l'habitat indigne dont les plus démunis, propriétaires occupants ou locataires, sont les premières victimes ;
- des actions de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;
- des actions de maîtrise de charges locatives : coût de l'énergie, de l'eau et valorisation des énergies renouvelables.

### ⇒ Objectifs quantitatifs :

		Objectifs globaux Département	Objectifs <b>CUB</b>
<b>Propriétaires occupants</b>	Hors OPAH et PIG	94	<b>35</b>
	Sur territoire OPAH et PIG	47	<b>10</b>
<b>Propriétaires bailleurs</b>	Hors OPAH et PIG	40	<b>35</b>
	Sur territoire OPAH et PIG	25	<b>15</b>

### ⇒ Engagements financiers :

Les engagements financiers prévisionnels maximum au titre de l'année 2007 sont les suivants :

- Conseil Général : 500 000 € d'aides aux particuliers, environ 128 000 € pour le suivi animation
- Etat : environ 128 000 € pour le suivi animation
- ANAH hors CUB : 580 000 € pour les propriétaires occupants, 900 000 € pour les propriétaires bailleurs + prime de sortie d'insalubrité.
- **CUB sur crédits ANAH délégués : 150 000 € pour les propriétaires occupants, 850 000 € pour les propriétaires bailleurs + prime de sorties d'insalubrité et de remise sur le marché de logements vacants.**
- CILG : prêts pour 576 000 €
- CAF : prêts et subventions pour 200 000 €
- CIG : subventions pour 200 000 €

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. **DECIDER** d'engager la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le financement du Programme Social Thématique 2007 en tant que délégataire des aides de l'ANAH sur son territoire, sur la base des objectifs et des montants sus mentionnés ;
2. **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 MAI 2007**

**PUBLIÉ LE : 2 MAI 2007**

**M. VÉRONIQUE FAYET**